

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE
DE
THORIGNY-sur-OREUSE
89260

Compte-rendu de la réunion du
Conseil Municipal
du 19 mars 2014

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 19 mars 2014 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h, sous la présidence de M. Michel SIEPER, Maire.

Etaient présents : M. Alain GUIDEZ, Mme Eliane LANGUILLAT, M. Jérôme THOMAS, M. Alain CORNE, M. Dino GONCALVES, M. Alan MONGEOT, M. Frédéric SOUIRY.

Absents : M. Romain LAMOURETTE.

Secrétaire de séance : Mme Eliane LANGUILLAT

La secrétaire de séance donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter le vote des taux d'imposition 2014 à l'ordre du jour prévu.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2013 du budget principal se résumant ainsi qu'il suit :

<i>Section fonctionnement :</i> Recettes	1 242 189.22€
Dépenses	1 093 944.04€

Soit un excédent de 148 245.17€, auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 266 768.86€

Soit un excédent total de **415 014.03€**.

<i>Section d'investissement :</i> Recettes	187 096.78€
Dépenses	384 455.87€

Soit un déficit de 197 359.09€, diminué de l'excédent antérieur de 45 585.13€

Soit un déficit total de 151 773.96€.

Les restes à réaliser s'élèvent à 769 684.15€ en dépenses et 607 140.10€ en recettes soit un déficit de 162 544.05€, soit un déficit total de **314 318.01€**.

Ce déficit est comblé par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 314 318.01€ affecté à l'article 1068. Le solde soit 100 696.02€ est porté en excédent de fonctionnement pour le budget 2014.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2013 du Receveur Municipal en tous points identiques au Compte Administratif.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les taux 2013 soit :

-Taxe habitation	23.15%
-Taxe foncière bâtie	22.05%
-Taxe foncière non bâtie	43.43%
-Cotisation foncière des entreprises	22.50%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 :

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2014 présenté par M. le Maire se résumant ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : 1 332 526.02€ en dépenses et en recettes, soit principalement :

En dépenses :

Charges générales	478 649.02€
Personnel	621 400.00€
Remboursement intérêts emprunts	21 200.00€
Autres charges gestion courantes	146 030.00€
Reversement FNGIR	63 747.00€

En recettes :

Vente produits et prestations de services	63 090.00€
Impôts et taxes	621 870.00€
Dotations	482 870.00€
Revenus Immeubles	46 000.00€
Excédent antérieur	100 696.02€

Section d'investissement : 1 121 869.11€ en dépenses et recettes

Dépenses principales :

- travaux voirie : 119 595.70€ (rue du 8 mai 1945, assainissement route de Sens + St Martin, rue du puits)
- travaux salle de la Fraternelle : 20 100€
- médiathèque (solde) : 61 077€
- réaménagement de l'Ecole : 573 350€
- aménagement : 180 000€
- achat matériel désherbage : 10 000€
- achat véhicule d'occasion pour le service technique : 10 000€

Recettes principales :

- FCTVA : 45 000€
- subventions voirie : 11 122€
- subventions médiathèque (solde) : 61 077€
- subvention école : 143 350€
- emprunt : 430 000€
- subvention boulangerie : 82 500€
- affectation résultat 2013 : 314 318.01€

DEMANDE DE SUBVENTIONS BOULANGERIE:

Le Conseil Municipal, suivant sa décision de fixer à 180 000€ le coût de l'aménagement de la boulangerie établit ainsi qu'il suit le plan de financement des travaux :

Dépenses : Aménagement (gros œuvre, réseaux, menuiseries...) + élévateur PMR 150 000€ H.T
180 000€ TTC.

Recettes : subvention FISAC 30% : 45 000€
Subvention conseil général 20% : 30 000€ (+ avis chambre consulaire)
Subvention réserve parlementaire 5% : 7 500€
Autofinancement 45% : 97 500€
Total 180 000€

Autorise M. le Maire à signer les dossiers de demande de subventions et toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

AUTORISATION SIGNATURE MARCHES DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le MAIRE à signer les actes d'engagement des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres et tous documents nécessaires à la réalisation des travaux :

Lot 1 gros œuvre : Ent 3JBAT	120 718.51€ HT
Lot 2 charpente métallique : Ent JOUSSOT	41 046.73€ HT
Lot 3 menuiserie : Ent GUILLEMOT	44 475.26€ HT
Lot 4 plâtrerie-cloisons sèches : BAFFY	10 577.00€ HT
Lot 5 électricité : Ent CONTRAULT	8 306.31€ HT
Lot 6 plomberie : Ent NADALON	8 850.00€ HT
Lot 7 revêtement sols souples : Ent DAVID	5 055.00€ HT
Lot 8 peinture : Ent LEROY-SEB	8 941.56€ HT
Lot 9 élévateur PMR : 3AE MARCO	27 530.00€ HT
SOIT	275 440.37€ HT

Soit -7.36% par rapport aux estimations du maître d'œuvre.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE :

- Fin des travaux de remplacement des branchements plomb, la commune sera ainsi une des premières communes sans plomb.
- Transfert des classes, et aménagement de la cantine (4 personnes à St Martin pour 2 services et 4 à A Thorigny pour 1 service) : se passent bien + remerciements au personnel communal concerné pour son implication.
- Avancement des travaux voirie + réalisation des travaux pour la régulation des eaux pluviales route de Sens effectués par l'Ent DENISOT.
- Départ 1 agent du service technique qui devrait être remplacé à compter du 1^{er} avril.
- Cérémonie commémorative du 19 mars 1962 qui s'est déroulée ce jour à St Martin.
- Passage à l'heure d'été le jour du 2^{ème} tour des Municipales.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

M. THOMAS : revient sur les travaux de la boulangerie. Les travaux de réparation de la toiture ont été « sortis » de l'estimation de l'architecte très élevée (+ 50 000€ HT) confiés à l'Ent. HORSIN.

M. SOUIRY : demande à la population un peu de civisme et de ne pas déverser de déchets dans l'ancienne décharge fermée avant 2008.

M. le Maire a remercié les membres du Conseil Municipal présents pour leur fidélité, le personnel communal pour le travail accompli ensemble avant de lever la séance « en clap de fin d'une belle aventure de 6 ans ».

La séance est levée à 22h30.

Le Maire
Michel SIEPER